

# la Lettre Piraillonne

Commune de Saint-Julien-Molin-Molette • • • • • Printemps 2017

## Mélancolie ouvrière

Saint-Julien a accueilli le tournage du film de **Gérard Mordillat**, *Mélancolie ouvrière*. Une trentaine de techniciens et acteurs se sont affairés autour de ce long métrage qui aura mobilisé jusqu'à trois cent figurants des environs aux côtés des acteurs connus que sont Virginie Ledoyen, Philippe Torreton, François Cluzet, Marc Barbe et François Morel. Toute cette troupe a amené une activité inattendue et fort intéressante au coeur de notre village ; ce fut l'occasion d'échanges enrichissants. « Le film sera passé en avant première à Cinémolette », parole de réalisateur. Nous l'attendons déjà avec envie.

### Gérard Mordillat à propos de *Mélancolie ouvrière* :

« *Mélancolie ouvrière* est un film sur une femme oubliée... »

Au départ, il y a l'essai de Michelle Perrot *Mélancolie ouvrière* qui retrace la vie de l'une des premières syndicalistes françaises, Lucie Baud... Une ouvrière qui sera l'une des meneuses des grandes grèves de 1905/1906 dans les filatures de la région grenobloise. De Lucie Baud il ne reste que peu de traces : un texte relatant sa vie publié dans une revue syndicale en 1908, quelques coupures de journaux, peut-être une photo, les lieux entre Vizille et Voiron où elle a travaillé, vécu, aimé ; où elle s'est battue et où elle est morte.

Après les travaux de Michelle Perrot, ce film veut rendre justice à Lucie Baud ; l'arracher à l'oubli où elle était condamnée à disparaître.

Dans le récit qu'elle donne de sa vie, Lucie Baud s'en tient aux faits avec une précision, voire une sécheresse de notaire et je m'y suis tenu avec la même rigueur. Dans ce film, rien n'est dit, rien n'est montré de la condition des ouvrières de la soie qui ne soit historiquement attesté. C'est donc entre les lignes qu'il faut entendre les émotions qui la traversent, la violence des combats que mène Lucie Baud, ses doutes, ses enthousiasmes, cette « mélancolie » si justement pointée par Michelle Perrot. Comme dirait Rimbaud, Lucie Baud lutte pour « pour briser l'infinie

servitude des femmes », mais si c'est une combattante c'est d'abord une amoureuse, une mère, une ouvrière héroïque dont les sentiments, les pensées, les doutes, les élans sont la chair même du film.

Pour rendre cette dimension sensible, pour faire apparaître ce territoire de l'émotion, pour la confronter à la dureté des événements qui bouleversent Lucie Baud, j'ai choisi de me tourner vers les airs populaires dont on ne connaît souvent que le refrain mais qui, du *Temps des Cerises* aux blues des esclaves noirs américains, de tout temps, sur tous les continents, ont exprimé les douleurs, les révoltes, les espoirs des peuples.

*Mélancolie ouvrière* est un film où la part du coeur est chantée.

Il ne s'agit pas pour autant d'intercaler des intermèdes musicaux dans le récit d'un combat social ; c'est la narration même de ce combat qui est portée par le chant. L'enjeu étant que les acteurs et les actrices, ne soient pas doublés mais chantent ce qui dans leur rôle doit être chanté comme ils disent ce qui doit être dit, jouent ce qui doit être joué. Le chant n'est pas ici un exercice de virtuosité vocale mais bien l'endroit où, par excellence, s'exprime le secret des rôles et donne au film sa véritable dimension dramatique, au-delà de ses particularismes sociaux et nationaux.

Et s'il faut à toute force invoquer des anges tutélaires, *Mélancolie ouvrière* se place sous les auspices de *Distant Voices* de Terence Davis et de *Munch* de Peter Watkins. »



Le père Bonnard suivi de ses ouailles.



Lucie Baud (Virginie Ledoyen) en galère à St-Julien.



« Debout les damnés de la terre, etc. »



La plus jeune et la plus belle actrice du film.



Quand les hommes veulent jouer aux petits soldats...



les femmes en colère se mobilisent...



... pour leur passer un savon ! (ce n'est pas le vrai scénario...)

# Conseils municipaux (extraits)

## 17 janvier

- **Travaux 2017, 2018, 2019** : le Département aide sur la durée du mandat. Les dossiers de l'aménagement du parking 16/18 avenue de Colombier (132 100€HT), la réfection du local technique ex-maison Roche (95 993€HT), le chemin piéton mairie-parc Pré-Martin (32 770€HT), le chemin piéton école-rue du Moulin (84 310€HT), l'enduit intérieur de l'église et l'électricité (103 470€HT), la réfection de la maison dans le parc de l'école (6 759€HT), la réfection de la partie bar de la salle des fêtes (202 367€HT) sont présentés en demande de subvention au Département et à la Région.
- **Rapport hydrogéologique de la prise d'eau potable du Ternay** transmis par la préfecture de l'Ardèche : le conseil notifie que l'ancienne station a été désactivée et vidée de ses boues. Il demande à connaître les huit installations de stockage d'hydrocarbures non conformes.
- **Urbanisme** : la loi ALUR transfère aux communautés de communes cette compétence sauf si 25% des communes s'y opposent. Le conseil s'oppose à cette prise de compétence.
- **Points Divers** :
  - **Élections** : 23 avril et 7 mai pour les présidentielles, 11 et 18 juin pour les législatives.
  - Le bureau de l'ADMR est remis à la disposition de la mairie pour l'assistante sociale.

## 9 février

- **Approbation du Plan Local d'Urbanisme, révision du POS en PLU** : le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable assorti de deux réserves qui sont prises en compte. Pour les détails se référer au compte rendu du conseil sur le site internet de la commune.
- **Points divers** :
  - **Gens du voyage** : un audit sur le territoire va être demandé par la CCMP. L'aide à la scolarisation se poursuit et deux familles sont sédentarisées (Argental, Saint-Sauveur-en-Rue).
  - **École** : fermeture d'une classe à la rentrée 2017.
  - **ADIS** : le HLM Le Faubourg compte neuf logements vacants sur 23 logements. Face à cette désaffectation il faudrait une opération de réhabilitation assortie d'une démolition partielle.

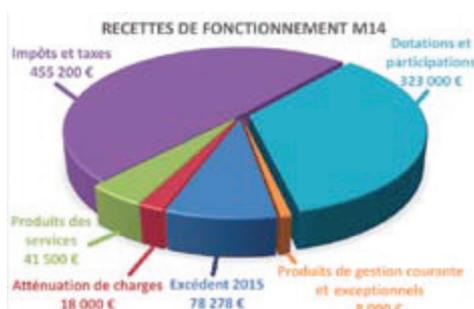
## 28 mars

- **Vote du taux des trois taxes locales** : non modifiées.
- **Les Comptes Administratifs (CA) 2016** sont approuvés à l'unanimité :

### - CA Budget Commune :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés 2015		78 277,22		113 405,61		191 682,83
Opérations de l'exercice	820 434,97	972 538,64	208 938,45	249 747,81	1 029 373,42	1 222 286,45
<b>TOTAL</b>	<b>820 434,97</b>	<b>1 050 815,88</b>	<b>208 938,45</b>	<b>363 153,42</b>	<b>1 029 373,42</b>	<b>1 413 969,28</b>
Résultats de clôture		230 380,89		154 214,97		381 682,83
Restes à Réaliser			98 700,00		98 700,00	
<b>TOTAL</b>		<b>230 380,89</b>		<b>55 705,61</b>		<b>286 086,50</b>

- **CA Centre Communal d'Action Sociale** : dépenses à 13 503,94€ et recettes à 18 794,23€.
- **CA Eau-Assainissement** : dépenses d'exploitation à 161 832,89€ et recettes à 212 019,98€ soit un excédent de 50 187,09€. En investissement : dépenses à 88 407,73€ et recettes à 68 311,02€ soit un déficit de 20 096,71€ et reste à réaliser 500 000€ de travaux.
- **CA Lotissement Pré-Battoir** : 106 337,86€ de travaux de viabilisation et 88 186,32€ de recettes, soit un déficit de 18 151,54€.
- **Budgets Primitifs 2017** :
  - **Budget Commune** : 1 103 981€ en fonctionnement et 574 800€ en investissement.



### Travaux 2017 :

Carrefour rue Neuve.....	169 500 €
Voirie 2016 .....	111 150 €
Jardins municipaux .....	3 000 €
Chemin piéton (rue du Moulin) ...	5 000 €
Parking Colombier .....	4 000 €
Local Roche.....	120 000 €
Clôture jardin public .....	5 000 €
Adressage .....	8 000 €
Désherbeur thermique.....	29 650 €
Travaux SIEL .....	20 000 €
Aménag. , matériels, mobiliers....	59 000 €

- **Budget CCAS** : dépenses et recettes s'équilibrent à 20 130€. Fourniture et portage des repas à domicile : 10 000€ en dépenses et 5 000€ en recettes. Repas des aînés et les colis de fin d'année : 10 000€. Autres recettes : vente des concessions de cimetière, subvention du budget communal (6 622,60€) et résultat reporté de 2016 (8 007,40€).
- **Budget Eau et Assainissement** : équilibré à 271 321€ en exploitation et 895 085€ en investissement. Travaux importants en 2017 : 872 000€ payés par des subventions (259 100€), un emprunt (32 000€) et surtout par les réserves cumulées des années passées.
- **Budget Aménagement Pré-Battoir** : dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 270 925,35€ ; dépenses et recettes d'investissement à 268 217,35€.
- **Tarifs Eau/assainissement** à partir du 01/06/2017 : abonnement 84€/an ; prix du m<sup>3</sup> à 1,15€ pour la tranche 81 à 3000 m<sup>3</sup> et 1,10€ pour les autres ; assainissement à 1,10€ par m<sup>3</sup>.
- **Tarifs Garderie Périscolaire** à compter de septembre 2017 : sera communiqué aux parents.
- **École** : le coût moyen par élève est de 807€ ; il sera demandé 500€ aux communes ayant des enfants scolarisés à Saint-Julien.
- **Adhésion au FLU** (Fonds Logement Unique) afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement ; participation de 250€.
- **Vente des Lots du Lotissement Pré-Battoir** (réajustement des tarifs) : les lots C1, C2 et C3 à 10€/m<sup>2</sup> ; les candidats devront répondre à des critères à définir lors de la prochaine réunion de la commission urbanisme. Les autres lots sont à 42€/m<sup>2</sup>.



# Atelier du futur

## Saint-Julien-Molin-Molette, mon village en 2025

La démarche prospective lancée entre la commune et les habitants fin septembre a permis d'envisager une vision consensuelle pour Saint-Julien-Molin-Molette en 2025. De ces ateliers a émergé l'idée d'un village convivial où le vivre-ensemble est favorisé, l'image d'un village qui s'appuie sur ses propres ressources qu'elles soient humaines, naturelles et culturelles pour se développer et pour rayonner. La commune propose de poursuivre ce travail prospectif et collaboratif sous forme de quatre groupes de réflexion qui ont été constitués lors de la réunion publique de conclusion qui n'était pas une réunion de clôture mais le lancement d'une collaboration sur le long terme :

### Groupe 1 : utiliser l'identité du village comme ressource pour le développement

**Comment ?** Obtenir une reconnaissance de type « Village de Caractère » pour affirmer le caractère original de la construction du village. Faire un état des lieux/un diagnostic partagé des patrimoines : identification des enjeux, élaboration d'un plan d'actions sur la base de choix concertés et partagés de réaménagement du bourg (conservation/démolition), recherche sur le type de reconnaissance adaptée à Saint-Julien (exemple label)...

**Exemple d'action concrète :** repérer des vues, des perspectives pour déterminer en commun, et après consensus, les éléments à conserver et ceux à détruire.

### Groupe 2 : circuler de manière apaisée dans le bourg

**Comment ?** Devenir un village « écomobile » en mettant en place une zone de rencontre sur les axes majeurs (ceux sur lesquels circulent les camions de la carrière) ; en communiquant mieux sur l'offre écomobile (dont cheminement piétonnier, vélo) interne mais aussi externe ; en faisant des actions de promotion du vélo – bornes VAE, garage à vélo, atelier de réparation...

**Exemple d'actions concrètes :** mettre en place un comité de mobilité par quartier ; relancer les pédibus.

### Groupe 3 : développer une économie en cohérence avec les ressources du village

**Comment ?** Faire connaître l'offre de biens et de services à Saint-Julien auprès des habitants et des visiteurs. Favoriser les relations d'affaire entre les entreprises de la commune. Favoriser la consommation locale.

**Exemple d'action concrète :** faire remonter les compétences de chacun (système d'échanges local), par exemple lors d'un forum pour habitants.

### Groupe 4 : coordonner les dynamiques humaines pirailonnées pour mieux vivre ensemble

**Comment ?** Construire une offre culturelle, associative et sportive lisible, ouverte

à tous. Conforter l'offre touristique en s'appuyant sur les spécificités du village notamment naturelles et culturelles. Imaginer un événement fédérateur, organiser des visites touristiques culturelles « originales » de découverte du territoire...

**Exemple d'actions concrètes :** proposer des dates de RDV pour une balade, visite guidée « extraordinaire ». Mettre en place un panneau d'informations associatives.

### Groupe 4, 1<sup>ère</sup> proposition :

« Une fête du village » est actuellement en cours d'organisation à Saint-Julien-Molin-Molette. Prévue pour fin septembre 2017, ce sera une fête où on sortira sa table, symbole d'échange de partage et de fraternité et où l'on sera costumé façon années 1920. Pour réussir ce futur événement tous les habitants de Saint-Julien-Molin-Molette sont invités à y participer. Aussi si vous avez des costumes de cette époque, mais aussi des tissus et tout autre matériel utiles à l'atelier de création de costumes qui est en cours de constitution ; veuillez prendre contact avec le groupe « Culture et Tourisme » :

**Mail :** [tables.sorties@gmail.com](mailto:tables.sorties@gmail.com)

**Tél :** 04 77 51 52 67 (Marie-Hélène Berard)

**La participation du plus grand nombre d'habitants est souhaitée, inscrivez-vous en mairie. Chaque groupe est animé par un habitant non-élu et un référent élu fait le lien avec le conseil municipal.**

## Rappels

### Horaires de la déchetterie de Bourg Argental :

lundi, vendredi : 13 h 30-17 h

mercredi, samedi : 9 h-12 h / 13 h 30-17 h

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre :

lundi, vendredi : 13 h 30-18 h

mercredi, samedi : 9 h-12 h / 13 h 30-18 h

Tél : 04 77 39 18 84

### Déjections canines :

la commune a fait l'effort d'installer des distributeurs de sachets pour que les propriétaires ramassent les déjections de leurs chiens comme ça se fait ailleurs. Quand on a un chien il faut tout assumer de ses fidèles compagnons et ne pas prendre les employés municipaux pour leur ramasse-merdes... Des sanctions seront prises.

### Stationnement sur la voie publique :

l'article R417-2 du code de la route stipule « Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement ; est considéré

comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe. »

### Horaires de tontes et bricolage bruyant :

l'arrêté préfectoral 2000/074 relatif aux bruits de voisinage en date du 10 avril 2000 stipule que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc. dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ; les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; les dimanches de 10 h à 12 h. La gêne est constatée « par les forces de police nationale, les maires et leurs adjoints et tout agent communal commissionné et assermenté ».

### Déchets verts :

éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers, **leur brûlage en est interdit** en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type. Le brûlage des déchets verts est une combustion qui émet des imbrûlés et particules véhiculant des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. **Des solutions existent :** valorisation sur place comme le paillage et le compostage ou bien par le dépôt en déchetterie. Il est interdit de les déposer dans les bacs à ordures ménagères comme on le constate vers la Madone.

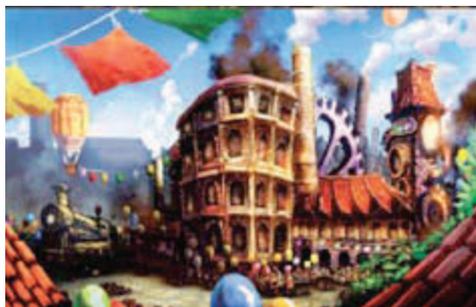
### Courts de tennis communaux :

accès gratuit, clé à la boulangerie Fanget (Les jours de fermeture : au tabac-presse).

## Avril, mai, juin : dates à retenir

- **12 avril** : Tu joues ? Salle des fêtes, 16h30/18h30
- **14 avril** : Cinémolette 18h, *La ferme des animaux* et *Tramontane* (VO)
- **17 avril** : Concours des Sociétaires, *Boule du Ternay*
- **23 avril** : Cinémolette 11h, *Les Vivants et les morts* (Gérard Mordillat)
- **25 avril** : Cinémolette 20h30 docu, *1336 jours...*
- **4 mai** : Tu joues ? Arcades 17h30
- **5 mai** : Cinémolette 21h
- **6 mai** : Sou des écoles Saucisses-frites
- **8 mai** : Cérémonie au monument aux morts à 11h
- **10 mai** : Tu joues ? Salle des fêtes, 16h30/18h30
- **19 mai** : Cinémolette 21h
- **23 mai** : Cinémolette 21h docu
- **27 mai / 25 juin** : Exposition Michel Flacher, *Syndicat d'Initiatives*
- **25, 27 et 28 mai** : 112<sup>ème</sup> anniversaire, Cercle Jeanne d'Arc
- **27 mai** : Challenge Gilbert Bernard, 16 quardrettes 3/4 divisions. *Boule du Ternay*
- **3, 4, 5 juin** : Ball trap, *Société de Chasse*
- **1<sup>er</sup> juin** : Tu joues ? Arcades 17h30
- **2 juin** : Cinémolette 21h
- **14 juin** : Tu joues ? Salle des fêtes, 16h30/18h30
- **16 juin** : Cinémolette 21h
- **fin juin** : Fête de l'école, *Sou des écoles*
- **24 juin** : Challenge des Disparus, 8 triplettes mixtes, 3 et 4 divisions, 1 national autorisé, *Boule du Ternay*
- **27 juin** : Cinémolette 21h docu
- **1<sup>er</sup> juillet** : Vernissage In & Off
- **1<sup>er</sup> juillet / 31 août** : Expo In & Off

## Aventures-jeu



Les Aventures-jeux des Monts du Pilat *Le Bouclier des Secrets*, c'est quatre aventures fantastiques pour découvrir et jouer en famille dans quatre villages "mystérieux" : Burdignes, Le Bessat, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Régis-du-Coin. Pour vivre en famille avec ses enfants de 4 à 14 ans une de ces aventures, on se rend dans un des villages où on achète pour 13€ un sac contenant des jeux, des cartes, des objets magiques et on se lance dans un jeu de piste d'environ deux heures autour d'une légende incroyable peuplée de personnages fantastiques et attachants auxquels on s'identifie. « Il y a fort longtemps, un bouclier tomba dans le ciel des Monts du Pilat et rebondit dans



ces quatre villages où depuis se déroulent d'étranges phénomènes... »

Pour Saint-Julien ce sera *Liberty et les usines à jouets* pour suivre les traces et découvrir l'histoire de quatre enfants, un chien et une horde de hérissons... et à la fin, obtenir un code secret avec lequel on peut aller à la Maison du Châtelet ouvrir une partie du *Bouclier des Secrets* ...

Lancement des jeux fin avril 2017.

Le **Bouclier**  
des  
**Secrets**

## Classe 2019

**La classe 2019 souhaite organiser un défilé dans les rues de Saint-Julien-Molin-Molette le dimanche 13 août 2017 pendant la vogue.**

Nous sollicitons donc les associations, d'anciens classards, les groupes de quartiers, des amis ou même de la famille... à venir participer à ce défilé.

Vous pourrez répandre votre bonne humeur soit en chars, à pied ou bien

même en vélo, on laisse libre choix à votre imagination toutes propositions sont envisageables. N'hésitez pas !

Nous vous attendons tous nombreux le 13 août pour faire la fête dans la joie et la bonne humeur et pour donner vie au village en le représentant le mieux possible.

En espérant une bonne participation.

Contact : 06 03 89 43 41

ou par mail : [conscritsstju99@gmail.com](mailto:conscritsstju99@gmail.com).

Les Classards 2019

